

# Libéralisation postale : la Commission veut lever les barrières à l'entrée

Les acteurs du secteur postal européens se sont réunis à Bruxelles en juin dernier à l'invitation de la Commission européenne. Une assemblée très « VIP » pour rappeler les règles du jeu de l'ouverture totale des marchés postaux prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Que faut-il en retenir ?



Un marché postal européen concurrentiel ? L'Europe en rêvait, elle va le faire. La troisième directive postale, fraîchement adoptée en 2008, prévoit en effet l'ouverture totale du marché pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (en 2013 pour une poignée de pays). Si la voie de la libéralisation a été longue et parsemée de doutes jusqu'à une période encore récente, le processus est désormais engagé.

Gardienne des Traités de l'Union, la Commission a affiché sa détermination en donnant le ton à l'occasion de la grande messe du secteur postal européen qui s'est tenue à Bruxelles le 24 juin dernier. Parmi les intervenants, pas moins de deux commissaires européens, trois ministres et un parlementaire européen ont présenté leur vision de la libéralisation postale, leurs attentes et leurs craintes, devant une salle comble. Ajoutez-y le point de vue de responsables de régulateurs nationaux et de grands groupes de distribution postale, et vous obtenez une assemblée de haut vol pour décrypter les enjeux de cette libéralisation.

## Non au protectionnisme

L'ouverture totale du secteur postal « est le moyen choisi par l'Union européenne pour des services postaux ouverts, durables, taillés sur mesure pour le 21<sup>e</sup> siècle » a ainsi affirmé Charlie McCreevy, commissaire européen en charge du marché intérieur. Alors qu'il reste deux ans et demi avant l'échéance fixée par le Conseil européen, le commissaire estime qu'il existe un risque que cette période de transition « puisse être utilisée pour imaginer de nouvelles barrières à l'entrée sur le marché ». Mais se voulant « optimiste », il a

rappelé que « les opérateurs postaux ont droit à un marché ouvert à la concurrence » tout en assurant que la Commission européenne « usera de tous les moyens à sa disposition pour créer un marché postal concurrentiel et durable ».

Neelie Kroes, son homologue chargée de la concurrence, a confirmé cet engagement fort en faveur de l'ouverture totale du marché postal qui entraînera, selon elle, « un plus large choix



Neelie Kroes

et une baisse des prix pour le consommateur ». Rappelant que les autorités de concurrence feront appliquer la loi, elle a prévenu : « Les Etats membres ne doivent pas abuser d'une situation marquée par les négociations sociales comme une excuse ». Dans le sillage de Charlie McCreevy, la commissaire à la concurrence juge « inacceptable pour les Etats membres d'appliquer un protectionnisme derrière un écran de fumée ».

## Le service universel, instrument de protection du consommateur

Déjà, tout le secteur est au diapason sur un point : garantir le maintien du service universel. A ce sujet, le ministre grec responsable des postes a rappelé l'importance de « tenir compte des caractéristiques de chaque pays » (géographie, économie). Pour son homologue du Portugal, la libéralisation postale doit déboucher « sur la fourniture au client d'un choix plus large mais aussi à plus d'efficacité avec un service universel à un prix raisonnable ».



Marcus Ferber

Soulignant l'implication du Parlement européen, Marcus Ferber, eurodéputé et rapporteur de la troisième directive postale, a été clair : le service universel est « l'instrument de la protection du consommateur ». Selon lui, la nouvelle directive postale offre de la « flexibilité » et présente un « large éventail d'options pour assurer le service universel ». Les Autorités de régulation nationales disposent ainsi d'« une marge de manœuvre pour agir ».

Sur la question du financement du service universel, Marcus Ferber concède que personne ne sait effectivement en calculer le coût réel et que sur ce point « il y a encore beaucoup à apprendre ». Paul Champsaur, président de l'ARCEP, a

néanmoins quelques idées. Il a ainsi insisté sur l'importance, pour les régulateurs, de pouvoir disposer d'une information de qualité, « indispensable pour prendre des décisions tarifaires pertinentes et apprécier l'équilibre financier du service universel ».



Paul Champsaur

## Des conditions de marché équitables pour tous

La libéralisation postale doit profiter au plus grand nombre. C'est dans ce sens qu'ont plaidé les intervenants, et en particulier Peter Bakker, le président du groupe TNT, opérateur postal historique aux Pays-Bas. Craignant que certains pays optent pour le protectionnisme en « mettant uniquement l'accent sur l'opérateur historique », il a défendu la mise en place de conditions de marché « égales pour tous ». Car l'opérateur historique d'un Etat, s'il est innovant et concurrentiel, sera l'alternatif d'un autre Etat. Un argument égalitariste que n'a pas rejeté Denis Payre, président de Kiala, une société qui développe un mode alternatif de distribution à partir de points relais et qui « crée de la valeur que les postes n'apportent pas ».



Denis Payre

Les aspects sociaux doivent aussi peser dans la balance. A ceux, et en particulier à Marcus Ferber qui mettent en garde contre le dumping social, le secrétaire d'Etat néerlandais au Commerce, Frank Heemskerk, a offert sa vision d'un « modèle » batave : faciliter le dialogue social, notamment via des accords entre les employeurs et les syndicats, et « augmenter le salaire du facteur seulement si les parts de marché de l'opérateur croissent ».

Si les premières pierres du grand marché postal concurrentiel européen sont posées, l'édifice attendu pour 2011 appelle encore bien des attentions. Pour reprendre les mots de Paul Champsaur, le succès de l'ouverture totale à la concurrence nécessitera « beaucoup de constance et d'opiniâtreté à la Commission, aux Etats et aux régulateurs ». Rendez-vous en 2009 pour un nouveau tour de table. Et cette fois-ci, a annoncé la Commission, les nouveaux pays membres de l'Union européenne auront également la parole. ■



Charlie McCreevy